



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Lundi 04 Octobre 2010
A 14 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 04 Octobre à 14 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 04 Octobre 2010

A 14 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

I- ACTIONS

2. – Interconnexion AEP Férel – Rennes / 2^{ème} tranche :
lancement du marché de travaux.

Lors de sa délibération du 14 Juin 2010, la Conseil d'Administration avait approuvé le nouveau plan de financement pour la réalisation de la deuxième tranche de la liaison AEP Férel-Rennes, mais avait conditionné le lancement de la phase opérationnelle (consultation travaux et conventions de servitude) à l'obtention de garanties de financement de la part du Syndicat Départemental de l'Eau du Morbihan (SDE 56) et du Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine (SMG 35).

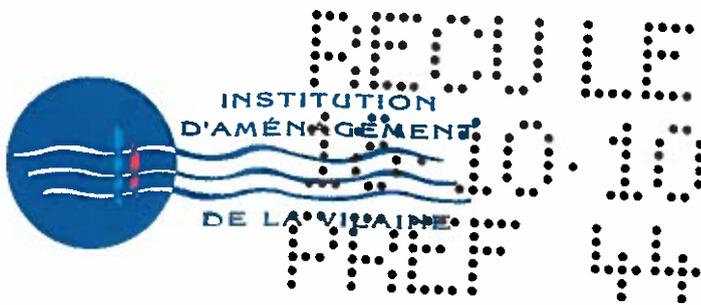
Rappelons que cette deuxième tranche, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV, se compose :

- d'une antenne principale en diamètre DN700, d'une longueur d'environ 16 km entre la RD20 à Allaire (lieu dit « la Potence ») et Bains sur Oust (lieu dit « la clôture »). Cette antenne permettra de sécuriser l'alimentation du Syndicat Ouest 35, un des secteurs les plus fragiles d'Ille et Vilaine en cas de forte sécheresse ;
- d'une antenne secondaire en diamètre DN400, d'une longueur d'environ 11 km, entre Bains sur Oust et les Fougerets (lieu dit « La Ville Caro »), destinée à secourir l'usine de production de la Basse Vallée de l'Oust, située en zone inondable et particulièrement vulnérable.

Le budget prévisionnel pour la phase travaux est de 8.7 millions d'€ HT, avec le plan de financement suivant : IAV 1 887 000 € (21.69%), SDE 56 1 170 000 € (13.45 %), SMG35 4 790 000 € (55.06 %), subvention de l'agence de l'eau 845 000 € (9.80 %).

Le 30 juin 2010, le SDE56 a délibéré favorablement pour la réalisation de la deuxième tranche et a confirmé sa participation financière qui sera versée sous forme d'achats d'eau supplémentaire à l'IAV.

Le 13 juillet 2010, le SMG a également délibéré, en inscrivant officiellement la réalisation de la deuxième tranche à sa programmation et en confirmant sa participation de 4.79 millions d'€, qui sera versée sous forme d'annuités dans un premier temps, puis pourra être transformée en ventes d'eau supplémentaires lorsque la troisième tranche jusqu'à Rennes sera réalisée.



Des conventions entre l'IAV et le SDE56 d'une part, l'IAV et le SMG 35 d'autre part, permettront de formaliser la clé de financement définitive du projet.

Le planning prévoit une livraison d'eau effective au SDE56 et au SMG35 au 1^{er} trimestre 2012. La réalisation de l'antenne secondaire destinée à secourir la basse vallée de l'Oust présente en effet un caractère d'urgence, étant donné la fragilité du site vis-à-vis des inondations. Pour cela, un démarrage des travaux à l'été 2011 est impératif (idéalement début juillet), de façon à réaliser les traversées de marais aux périodes les plus favorables.

Il convient donc de lancer la consultation travaux fin octobre/début novembre 2010, de façon à recevoir les offres début 2011 et de disposer d'un délai suffisant pour les analyser de manière approfondie. La notification pourrait alors être envisagée au printemps 2011, pour un démarrage effectif des travaux au début de l'été.

Le montant estimé de l'opération est supérieur au seuil de 5.15 millions d'euros HT. Une procédure formalisée est donc obligatoire.

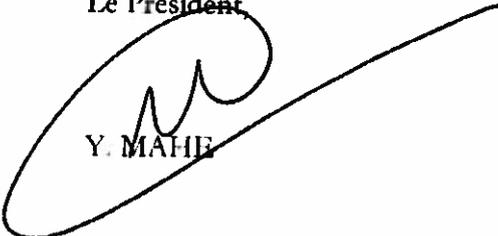
Nous proposons d'organiser la consultation travaux pour cette deuxième tranche sous forme d'un appel d'offres ouvert.

En parallèle, il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle, qui ne concernera que les éléments de missions liés aux travaux : VISA, DET et AOR. Le budget d'une telle mission est estimé à 150 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **décide de lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle qui ne concernera que les éléments de missions liés aux travaux : VISA, DET et AOR, pour un budget estimé à 150 000 € HT.**
- **décide d'organiser la consultation pour les travaux de cette 2^{ème} tranche sous forme d'un appel d'offres ouvert.**

Pour extrait conforme
Le Président


Y. MAHE